

**Document d'information clé****Objectif**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**Produit****Nom du produit :****ALTAROC ODYSSEY 2024 FPCI** (le « **Fonds** »)**Code ISIN des parts VP :**

FR001400P8L6

**Nom de l'initiateur du PRIIP :**

La société Altaroc Partners, société anonyme, au capital de 1.097.808 euros, dont le siège social est situé 61, rue des belles feuilles, 75116 Paris, identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 309 044 840, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 97022 (la « **Société de Gestion** »)

**Site web de la société de gestion :**[www.altaroc.pe](http://www.altaroc.pe)**Contact :**

Appelez le 01 81 72 97 00 pour de plus amples informations ou écrivez à

[investisseurs@altaroc.pe](mailto:investisseurs@altaroc.pe)**Autorité compétente :**Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** »)**Date de production du document d'information clé :** 27 mars 2024**Avertissement :** Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Fonds professionnel de capital-investissement (« FPCI ») régi par les articles L. 214-159 et suivants du Code monétaire et Financier.

**Objectifs :** L'objectif du Fonds est de constituer un portefeuille d'investissements dans un nombre limité de fonds d'investissement (avec un objectif d'allocation d'approximativement quatre-vingts pourcent (80%) des engagements totaux des investisseurs) et de co-investissements (avec un objectif d'allocation d'approximativement vingt pourcent (20%) des engagements totaux des investisseurs). Leur typologie d'investissement sera Capital Développement (Growth Equity) et Capital Transmission (Leveraged Buyout, LBO). Ces fonds seront situés en Europe, en Amérique du Nord et dans le reste du monde, et visent des opérations de tailles différentes dans des secteurs en croissance (i.e. santé, technologie et communication, digital consumer et business services).

Le Fonds a pour objectif de réaliser un TRI (taux de rendement interne) net supérieur à 10%. Cet objectif a été établi par la Société de Gestion notamment sur la base d'hypothèses de distributions futures pour chacun des 5 à 6 fonds dans lesquels le Fonds a souscrit et qui composent son portefeuille.

Ces hypothèses ne constituent en aucun cas un engagement de la Société de Gestion concernant la performance finale qui sera effectivement réalisée par le Fonds. Elles sont établies en partie sur la base des performances passées qui ne sauraient préjuger des performances futures.

En ce qui concerne les liquidités à la disposition du Fonds, la Société de Gestion peut placer ces montants dans des comptes à terme à court terme ou les investir dans des placements non spéculatifs à court terme (y compris des fonds du marché monétaire). Tous intérêts, plus-values ou dividendes reçus au titre de ces montants seront alloués au Fonds et seront versés conformément au règlement du Fonds. Le Fonds pourra également recourir à des emprunts d'espèces dans la limite de 30% de ses actifs.

**Investisseurs de détail visés :** Les investisseurs de détail visés sont : (i) les investisseurs dont la souscription initiale est supérieure ou égale à 100 000 euros ; (ii) les investisseurs, personnes physiques et morales, dont la souscription initiale est d'au moins 30 000 euros et répondant à l'une des trois conditions suivantes :

- Ils apportent une assistance dans le domaine technique ou financier aux sociétés non cotées entrant dans l'objet du fonds en vue de leur création ou de leur développement ;

- Ils apportent une aide à la société de gestion du fonds professionnels de capital investissement en vue de rechercher des investisseurs potentiels ou contribuent aux objectifs poursuivis par elle à l'occasion de la recherche, de la sélection, du suivi, de la cession des investissements ;

- Ils possèdent une connaissance du capital investissement acquise en qualité d'apporteur direct de fonds propres à des sociétés non cotées ou en qualité de souscripteur soit dans un FCPR ne faisant pas l'objet de publicité et de démarchage, soit dans un fonds professionnel spécialisé, soit dans un fonds professionnel de capital investissement, soit dans une société de capital risque non cotée ;

(iii) tous les autres investisseurs dès lors que la souscription ou l'acquisition est réalisée en leur nom et pour leur compte par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un service d'investissement de gestion de portefeuille, dans les conditions fixées au I de l'article L. 533-13 du Code Monétaire et Financier et à l'article 314-11 du Règlement Général de l'AMF.

**Parts :** les parts ce Fonds sont intégralement libérées lors de leur souscription.

**Durée :** dix (10) ans à compter de la date à laquelle le Fonds effectue pour la première fois un Investissement. Cette durée pourra être prorogée de trois (3) périodes successives d'un (1) an chacune. Aucun investisseur ne peut demander le rachat de ses parts par le Fonds pendant toute la durée de vie du Fonds (éventuellement prorogée). Ce produit pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui souhaiteraient sortir avant la fin de vie du Fonds.

**Assurance :** Non applicable

Veuillez noter :

(i) qu'aucun rachat de parts sur demande n'est possible ;

(ii) que les produits seront distribués par le Fonds, mais que le Fonds pourra conserver ou réinvestir tout ou partie du produit distribuable (conformément à l'article 12.2 du règlement du Fonds).



## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur synthétique de risques

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque faible

Risque élevé



L'indicateur de risques part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant dix (10) ans. Le risque réel peut être très différent. Vous ne pourrez pas sortir du produit avant l'échéance. Vous pourriez subir des coûts importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité du Fonds à vous payer en soit affectée. Le portefeuille du Fonds étant principalement constitué de parts ou actions de fonds d'investissement lesquels sont investis principalement dans des actifs non cotés, ce produit présente un risque élevé de perte en capital et un caractère non liquide.

**Risque de liquidité** : Le Fonds investit principalement indirectement en titres de sociétés non cotées. Ces titres ne sont pas liquides et il n'existe pas de marché secondaire organisé facilitant les transactions. Le Fonds peut donc éprouver certaines difficultés à céder ses participations à un niveau de prix ou dans les délais souhaités. De plus, les cessions des parts du Fonds étant limitées conformément au règlement du Fonds, il sera difficile pour un Investisseur de céder ses Parts.

**Risque de perte en capital** : Le Fonds n'est pas un fonds à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi ne soit pas restitué.

**Risque lié au rapport de gestion du Fonds** : Compte tenu du nombre d'actifs (plus de 200 entreprises) dans lequel le Fonds sera investi indirectement, le rapport de gestion du Fonds pourrait ne pas détailler l'ensemble de ces actifs afin de communiquer aux investisseurs des informations que la Société de Gestion estime compréhensibles par tout investisseur et cela en conformité avec la réglementation, notamment en ce qui concerne la composition de l'actif. De plus, les obligations de confidentialité auxquelles sont tenus le Fonds et la Société de Gestion pourraient limiter les informations communiquées aux porteurs de parts conformément à la réglementation applicable.

**Risque de cession des parts** : Les parts du Fonds ne sont cessibles que sous certaines conditions assez limitatives.

Cette liste n'est pas exhaustive. Une liste plus détaillée des facteurs de risques est fournie à titre d'information dans l'annexe I du règlement du Fonds.

### Est-ce que je risque de devoir assumer des obligations ou des engagements financiers supplémentaires ?

Les investisseurs effectuant leur premier paiement (qui inclut le premier appel de tranche et tout appel de tranche supplémentaire déjà appelé par la société de gestion) après la date du premier jour de souscription peuvent être tenus de payer une prime de souscription. De même, certaines dépenses spécifiques de l'investisseur peuvent lui être facturées en plus de son engagement.

### Mon capital est-il protégé du risque de marché ?

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Est-ce que je risque de perdre tout le capital investi ?

Si le Fonds n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. L'indicateur de risques ci-dessus suppose que vous conserviez le produit pendant dix (10) ans. Si vous souhaitez vendre vos parts avant cette date, il se peut que vous n'y soyez pas autorisé ou le vendiez à un prix inférieur au prix que vous avez payé

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

#### Scénarios de performance pour un investissement de 100.000€ / Période de détention recommandée : 10 ans

Scénarios		Si vous sortez après 1 ans	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Minimum	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement</b>			
Tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	Pas de sortie possible avant 10 ans sauf cas exceptionnels		121 200 EUR 3,5%
Défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	Pas de sortie possible avant 10 ans sauf cas exceptionnels		136 520 EUR 6,6%
Intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	Pas de sortie possible avant 10 ans sauf cas exceptionnels		156 000 EUR 10,9%
Favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	Pas de sortie possible avant 10 ans sauf cas exceptionnels		188 000EUR 18,5%

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Il n'est pas facile de sortir de ce produit.



Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures établies par la Société de Gestion notamment sur la base d'hypothèses de distributions futures pour chacun des 5 à 6 fonds dans lesquels le Fonds a souscrit et qui composent son portefeuille. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Toutefois, l'affichage du scénario de performance à un an n'a que peu de signification pour un produit dans lequel vous serez bloqués pendant sa durée de vie. Ce que vous détendrez dépendra du prix de cession des actifs détenus dans le portefeuille du produit et de la durée de détention de votre investissement.

Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « que va me coûter l'investissement ? ». Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ni votre situation fiscale personnelle qui peuvent également influencer sur les montants que vous recevrez.

### Que se passe-t-il si la Société de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

La Société de Gestion est placée sous la supervision de l'AMF. Elle doit se conformer aux règles d'organisation et d'exploitation, notamment au regard des exigences réglementaires en matière de capital et de fonds propres. En cas de défaillance, aucun mécanisme d'indemnisation légale n'est prévu car la solvabilité du Fonds n'est pas affectée.

La défaillance de la Société de Gestion ne devrait pas avoir d'incidence sur les actifs du Fonds et donc sur le produit dans la mesure où le Fonds dispose de comptes bancaires propres ouverts dans les livres d'un établissement bancaire tiers (le dépositaire du Fonds). En revanche, l'investissement dans le Fonds ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation.

### Que va me coûter cet investissement ?

#### Avertissement :

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement de  
100.000 €

Si vous sortez après 10 ans (période de détention recommandée)

**Coûts totaux** 43 643€  
Incidence sur le rendement (réduction du rendement par an) Soit 4,64%

#### Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

#### Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

<b>Coûts ponctuels</b>	<b>Coûts d'entrée</b>	Entre 0,00% et 0,40%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	<b>Coûts de sortie</b>	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
<b>Coûts récurrents</b>	<b>Coûts de transaction sur le portefeuille</b>	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit (taux estimé moyen annualisé sur la durée de vie éventuellement prorogée du Fonds).
	<b>Autres coûts récurrents</b>	Entre 0,00% et 0,06%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et le Fonds
<b>Coûts accessoires</b>	<b>Commission liée aux résultats</b>	1,40%	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	<b>Commission d'intéressement</b>	Entre 0,00% et 0,28%	Il n'y aura pas de commission d'intéressement mais une Commission de Performance due sous réserve que le Fonds atteigne une certaine performance. Pour plus de détails, voir article 11 du Règlement.

### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Période de détention recommandée** : 10 ans

Le Fonds aura une durée de dix (10) ans (sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée). Vous devez être prêt à conserver ce produit pendant dix (10) ans. Pendant cette durée, vous ne pourrez pas, à votre initiative, exiger du Fonds le rachat de vos parts. En outre, le transfert des parts du Fonds sera soumis à l'agrément discrétionnaire de la Société de Gestion et aux restrictions prévues par les dispositions du règlement du Fonds.

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez adresser votre réclamation par email à l'adresse : [investisseurs@altaroc.pe](mailto:investisseurs@altaroc.pe) ou par téléphone au numéro suivant : (+33) 01 81 72 97 00

Si la réponse fournie n'est pas satisfaisante, les investisseurs et toutes les personnes intéressées ont la possibilité pour toute réclamation de faire appel au médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : 17, Place de la Bourse, 75082, Paris, Cedex 02 ; Téléphone : +33 1 53 45 60 00.

### Autres informations pertinentes

Néant

